

De : [Responsable Accés](#)
A : [REDACTED]
Objet : Demande d'information | Dossier 2025-11403
Date : 17 novembre 2025 11:23:53
Pièces jointes : [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED],

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 3 novembre 2025, laquelle est rédigée ainsi :

- « Par la présente, en vertu de la Loi sur l'accès, j'aimerais obtenir les renseignements suivants, et ce pour chacune des périodes suivantes : a) 2022-2023, b) 2023-2024, c) 2024-2025, d) six premiers mois de 2025-2026.
- « • Sommes totales dépensées dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement (PAFI)
 - « • Nombre de bénéficiaires ayant reçu des sommes du PAFI »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère des Finances détient des renseignements correspondant à votre demande.

Concernant le point 1 de votre demande

Les sommes totales versées pour les exercices financiers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 sont disponibles dans les rapports annuels de gestion du ministère des Finances que vous trouverez aux liens suivants.

Rapport annuel de gestion 2022-2023 du MFQ (p. 23) : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MINFR_RAG2022-2023.pdf
Rapport annuel de gestion 2023-2024 du MFQ (p. 24) : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MINFR_RAG2023-2024_v3.pdf
Rapport annuel de gestion 2024-2025 du MFQ (p. 27) : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MINFR_RAG2024-2025.pdf

Pour 2025-2026, les données ne sont pas disponibles puisque le rapport annuel de gestion n'est pas encore publié.

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à vous inscrire au service d'abonnement aux avis de publication du Ministère afin d'être informé des nouvelles diffusions. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/finances/avis-publication>

Concernant le point 2 de votre demande

Concernant le nombre de bénéficiaires ayant reçu de l'aide financière dans le cadre du PAFI, le ministère des Finances ne cumule pas ces données par année financière. Toutefois, depuis la mise en place du programme, et ce jusqu'au 31 mars 2025, 92 entreprises ont bénéficié du rabais d'électricité.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Me Claude Peachy, avocat
Directeur du secrétariat général
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Direction du secrétariat général

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, 8^e étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Tél.: 418 643-1229

www.finances.gouv.qc.ca